

mi-chemin dans le XX^e siècle. Elle fournit toute la statistique récente et offre le plus vif intérêt.

L'honorable M. Euler: Le Bureau de la statistique constitue une division du ministère du Commerce n'est-ce pas?

L'honorable M. McKeen: C'est exact, mais j'espère qu'on n'en conclura pas que le ministère a interprété ces chiffres à sa façon.

L'honorable M. Euler: Pas du tout. Dans le total des exportations, mon collègue avait-il inclus le produit de la vente du blé?

L'honorable M. Haig: Certainement.

L'honorable M. McKeen: Cette somme fait partie de nos exportations.

L'honorable M. Euler: Mais non pas l'or?

L'honorable M. McKeen: L'or est exclu de ces chiffres.

L'honorable M. Euler: Pourquoi?

L'honorable M. McKeen: Je n'en sais rien.

L'honorable M. Euler: La main-d'œuvre contribue à la production de l'or, l'un de nos produits. Je ne sais pas pourquoi il ne compterait pas dans le total des exportations, au même titre que toute autre denrée.

L'honorable M. McKeen: Les personnes responsables ont sans doute une raison de l'en exclure, mais je l'ignore.

J'ai fourni quelques chiffres concernant les nouveaux placements cette année au Canada; ils représentent un total de 3.7 milliards de dollars. A signaler que sur ce total, 2.5 milliards seulement doivent être affectés à de nouveaux travaux de construction, dont 750 millions pour des travaux de réparation et d'entretien. Ce programme est intéressant, car les sept dixièmes sont financés par des particuliers qui utilisent à cette fin leurs épargnes personnelles. L'État n'augmente pas le volume de la construction. De fait, un grand nombre de travaux au compte du Gouvernement demeurent en souffrance.

Lorsque nous avons débattu la question des régies hier, on a signalé que l'abolition de ces régies avait été suivie d'une forte hausse des prix et que cela s'expliquait, entre autres choses, par l'accumulation de puissance d'achat à la fin de la guerre. Le Gouvernement a su tirer parti de l'expérience acquise pendant la période de hausse des prix. Il tente maintenant de créer un libre mouvement des marchandises et des services, afin de prévenir toute répercussion qui pourrait suivre l'abolition des restrictions en cours.

Dans le projet de loi dont nous sommes saisis, le Gouvernement demande simplement l'autorisation de restreindre les matières et services essentiels, l'énergie électrique en particulier. Cette mesure permettra de stabiliser la production du matériel de guerre, sans nuire à la production civile, exception faite de certaines matières qui devront servir aux fins de la défense. Nous croyons que le bill permettra le maintien de la production civile sur une échelle relativement normale.

L'honorable M. Euler: Quand les pouvoirs accordés par le bill prendront-ils fin?

L'honorable M. McKeen: Je n'en suis pas sûr.

L'honorable M. Crerar: Le 31 juillet 1952.

L'honorable M. Haig: C'est-à-dire la même que celle que prévoyait le bill approuvé hier.

L'honorable M. McKeen: Je le répète, ce projet de loi prévoit des pouvoirs beaucoup moins étendus que ceux requis par le Gouvernement au début de la dernière guerre. Ces pouvoirs sont aussi bien inférieurs à ceux réclamés dans la république voisine pour l'exécution de son programme de défense. Je tiens à signaler que le programme de défense des États-Unis a un effet considérable sur la vie industrielle du Canada parce que nos voisins du sud achètent chez nous, tout comme nous achetons chez eux.

Le Gouvernement croit qu'en ce qui concerne les matières essentielles aux travaux de construction, il n'y aura pas d'interruption des approvisionnements. Je dois peut-être rappeler ici que lorsqu'une usine canadienne aura besoin de machines ou d'outillage de provenance américaine, d'ici quinze mois ou deux ans, elle se heurtera peut-être aux priorités imposées par l'autre pays. Notre Gouvernement n'a pas à s'ingérer dans le programme des États-Unis. D'autre part, si des commandes de machines et d'appareils sont placées au Canada, il est peu probable que la livraison en soit entravée.

Le leader du Gouvernement nous a signalé hier que le Canada verse pour les marchandises qu'il acquiert un prix équivalent au dollar américain pour les exportations canadiennes à l'étranger. Je crois qu'il en est presque toujours ainsi. Par exemple, le long du littoral du Pacifique nous ne payons pas les sciages plus cher que nos amis américains. La situation est peut-être différente dans l'Est du Canada, mais le niveau des prix aux États-Unis ne peut qu'influer sur celui du Canada.

Le Gouvernement devra, dans l'application de cette loi, s'assurer du maintien de la production canadienne. Lors de l'adoption d'une